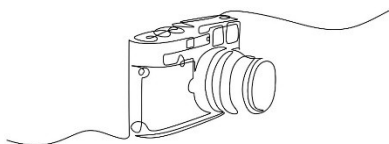




## Règlement du premier concours photo de l'abbaye de Noirlac

### Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2026



#### **Introduction**

En 2026, l'abbaye de Noirlac lance son 1<sup>er</sup> concours photo et offre la possibilité aux habitants ou aux visiteurs de nous livrer leur vision de l'abbaye.

Les photographies sélectionnées par le jury du concours seront exposées dans les chambres de moines dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026.

En lien avec la thématique des Journées Européennes du Patrimoine, le thème est **l'abbaye de Noirlac : ravivée, résistante, réinventée.**

#### **Article 1 – Conditions de participation**

Le concours photo est ouvert à toutes les personnes photographes non professionnelles, de tout âge, enfants comme adultes.

Les membres du jury ne participent pas au concours.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation au concours. Le fait de le signer et de remettre deux photographies, engage le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal en complétant l'annexe 1.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- Qu'il est l'auteur des photographies présentées.

L'abbaye de Noirlac, organisatrice du concours, n'est pas considérée comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photographie.

- Qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photographie peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Un modèle d'autorisation de publication de photo est proposé en annexe 2.

#### **Article 2 – Conditions techniques**

Les critères retenus pour les clichés sont les suivants :

- **Chaque participant peut proposer deux clichés.** Toutefois, une seule photographie par participant est susceptible d'être sélectionnée par les membres du jury du concours ;

- Les photographies peuvent être au format paysage ou portrait et représenter le monument, un détail, un élément d'architecture, de paysage ou un portrait ;
- Les photographies sont en adéquation avec le thème du concours L'abbaye de Noirlac : ravivée, résistante, réinventée ;
- Les photographies doivent impérativement être prises dans l'abbaye de Noirlac, dans ses jardins ou à ses abords ;
- Les photographies devront être des œuvres originales, non truquées ni réalisées par une Intelligence Artificielle (IA) ;
- Les photographies peuvent être retouchées : filtre, nettoyage, contraste.
- Les photographies ne doivent pas être marquées avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web... ;
- Le format des photographies envoyée est jpeg avec une taille minimale de 300 DPI et une largeur également minimale de 3000 pixels.

A la réception des photographies, le jury sélectionne les clichés qui seront exposés dans les chambres de moines. 42 clichés maximum au format 40 x 60 cm pourront être exposés. Les critères de sélection sont les conditions techniques décrites ci-dessus, ainsi que l'originalité et/ ou les qualités esthétiques des clichés.

Il est demandé d'indiquer via un cartel / un commentaire envoyé avec les photographies :

- Un titre
- Nom et prénom de l'auteur.trice
- Age ou catégorie enfant / +18 ans
- La date de prise de vue
- Voire un sentiment, une émotion, la vision choisie
- Ainsi que l'appareil utilisé (numérique, argentique, portable)

### **Article 3 – Le jury du concours**

Les participants adressent leurs photographies à :

Amandine Kermann – Attachée au développement des publics et du territoire  
concoursphotos@noirlac.fr

Les photographies peuvent être envoyées **jusqu'au dimanche 5 juillet 2026 23h59 maximum.**

A la suite, le jury du concours se réunira et sélectionnera les photographies qui seront exposées selon les critères déjà indiqués ci-dessus et selon les catégories suivantes :

- Adultes +18 ans
- Enfants (7 à 18 ans)

Le jury est composé d'artistes photographes, de photographes amateurs et de membres de l'équipe de Noirlac.

Un prix du public sera également décerné le week-end des Journées Européennes du Patrimoine, avec un cliché sélectionné par catégorie.

### **Article 4 – Le calendrier**

Début du concours photo le samedi 4 avril 2026 et envoi des 2 clichés photographiques avant le 5 juillet 2026 à 23h59, date de fin du concours.

Le jury du concours délibère avant le 31 juillet 2026.

Et le résultat du concours est annoncé aux Journées Européennes du Patrimoine 2026 avec l'exposition des 42 photographies sélectionnées maximum.

### **Article 5 - L'exposition des photos**

L'exposition des photographies sélectionnées par le jury du concours aura lieu les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026 dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, dans les chambres de moines de l'abbaye de Noirlac. Et elles resteront en monstration jusqu'au festival Au creux de l'Oreille 2026.

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images. Celles-ci sont utilisées uniquement dans le cadre du concours photo et sans conditions commerciales.

Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les fichiers des photographies non sélectionnés seront détruits ou restitués sur demande.

### **Article 6 – Les lots**

Les participants qui verront leur cliché sélectionné et exposé, se verront également offrir une récompense parmi les suivantes :

- Une entrée gratuite pour la visite libre/ guidée de l'abbaye de Noirlac
- Une entrée pour un spectacle du festival famille *Au creux de l'oreille 2026*
- Le tirage de sa photographie 40 x 60 cm sur un support mousse
- Un produit de la boutique de l'abbaye de Noirlac.

Les dotations indiquées ci-dessus pourront être enrichies par des lots supplémentaires d'ici la remise des prix en septembre 2026.

### **Article 7 – Informatique et libertés**

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

### **Article 8 – Litiges et différends**

La participation au jeu implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce. Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement. La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu objet du litige.

## Annexe 1 - BULLETIN DE PARTICIPATION

---

### Concours photos

« *L'Abbaye de Noirlac : ravivée, résistante, réinventée* »

Nom : .....

Prénom : .....

Âge (si moins de 18 ans) : .....

Pour les moins de 18 ans, compléter et signer l'accord des parents ci-dessous

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

- Déclare participer au concours photos 2026 sur le thème « *L'abbaye de Noirlac : ravivée, résistante, réinventée* » organisé par le CCR – Abbaye de Noirlac
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.
- Déclare avoir reçu son pass lui permettant d'accéder gratuitement à trois reprises à l'abbaye de Noirlac afin de réaliser des photographies dans le cadre du concours photo 2026.

A .....

Le .....

Signature

Pour les mineurs, signature des parents  
avec la mention "Bon pour accord"

## **Annexe 2 - AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS**

---

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e) ..... accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, site internet du CCR Abbaye de Noirlac....) et sans conditions commerciales, sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, l'équipe de l'abbaye de Noirlac ne cédera les photographies à des tiers.

A....., le.....

Signature avec la mention "Lu et approuvé"